

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2011

COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 ET R.2121-11 du CGCT.

Présents : Mesdames A.RENAUD, F.LAVOIX, C.BONHOMME, M. DEMAILLAT.

Messieurs J.CHESSÉ-C. BROUSSE-Y. RAISON-D.FAVREAU, V. BONNET, M. MOREAU.

Absents : Th. JOUBERT - C.VARDON (pouvoir à M. MOREAU)

Secrétaire de séance : Mademoiselle Mélanie DEMAILLAT

ORDRE DU JOUR :

- 1- Les infos
- 2- Délibération renonciation indemnité Monsieur Jacques CHESSE
- 3- Délibération Création poste personnel communal
- 4- Délibération mise en vente ancien bâtiment atelier communal « rue de la Pichardière – parcelle AB 205 et AB 13
- 5- Délibération convention tâches du marais Francky HERAUD
- 6- Fixation taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2010
- 7- Délibération vente bois à Monsieur CHOLET
- 8- Travaux local technique :
 - a) Délibération devis assainissement eaux usées « Installation pompe de relevage »
 - b) Délibération devis branchement EDF
 - c) Délibération devis tranchée raccordement pompe de relevage
- 9- Travaux mairie
 - * Délibération devis habillage poutre métallique
- 10- Questions diverses
 - * Ouverture de classe à La Grève sur Mignon
 - * SIVU
 - * Inauguration local technique
 - * Organisation fête de la musique
 - * Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
 - * Numérotation des maisons : Routes de l'Amandier, du Marais et du Coudray.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Le Maire, Adélaïde RENAUD. Le quorum est atteint et le conseil peut délibérer.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Mélanie DEMAILLAT est nommée secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1/Infos

Madame le Maire informe le Conseil :

* Réunion ERDF+France TELECOM et DDTM le 06/05 concernant l'enfouissement des réseaux. Le problème a été résolu. Accord pour travaux commun.

* Réunion le 27/05 avec Monsieur MINOT du Syndicat des eaux pour le financement projet assainissement. Ce projet coûte cher (environ 3 Millions d'euros). Le problème des surfaces supplémentaire est réglé. La réunion de phasage est fixée le 07/06 avec le bureau d'étude (SAFEGE).

* Incident tracteur : 2 enfants sont montés sur le tracteur de la commune. La clôture+poteau en béton cassés. Les constats à l'amiable ont été faits avec les parents. Un devis estimatif des dégâts est en cours.

* Dossier NADAUD : Madame le Maire doit s'expliquer auprès du préfet de la Charente-Maritime suite à l'envoi de la lettre au Président de La République par Mlle DELSUC et M. NADAUD pour leur installation sur terrain acheté à Chaban.

* WC Cassé de l'école maternelle: Les travaux effectués en régie par les employés estimés à environ 17 euros. Les rencontres sont prévues avec les parents des élèves concernés.

* Brigades vertes : intervention semaine 23, Horaires : 7h - 13h.

Préfecture : Dates retenues pour les élections 2012 - Élections présidentielles 22 avril et 06 mai puis élections législatives : 10 juin et 17 juin

- Information aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (séismes). Cram-Chaban est en zone modérée 3.

Pays d'Aunis : Réunion Comité syndical du 07/04/2011 = Vote BP 2011

CDC : Démission de Mme Ganne, Vice présidente de la Commission Petite Enfance. Denis PETIT assure l'intérim.

- Boulangerie de Cram : Le bail ne sera pas reconduit par la CDC, l'état des impayés toujours pas réglé. La CDC demande à la commune de relayer l'info.

- SIVU : Fonds de concours pompiers accord versement de la 2^{ème} tranche 10 000 €

- Vote taxes 2011

- Terre saine : Dossier appel à projet régional en partenariat avec le Parc pour opération complémentaire menée par la CDC. L'objectif est de continuer à sensibiliser les décideurs et la population locale à réduire les pesticides.

CAN : RDV le 19/04 avec le Président pour problème pont de l'écluse de Sazay. Dossier en cours.

* Préparation test de concours le 7/06 : Participation de Madame Audrey DENIMAL

SMICTOM : Réunion le 02/05 pour vote du BP 2011

Vincent BONNET rapporte la réunion SIVU : Le permis de construire sera déposé début juin + appel d'offres suit.

Yves RAISON fait part au conseil de l'accrochage qu'a eu Monsieur Bernard THEUNS au niveau du grillage terrain de foot Une déclaration d'assurance est faite.

Il explique que Laurence MARTIN souhaite installer une hotte de cuisine dans le logement communal et sollicite l'aide des employés techniques.

Local technique : L'assainissement est terminé, quelques finitions restent à faire.

Christian BROUSSE : Organisation du Rallye familial pédestre : 3 tracés ont été faits de 3 - 6 et 12 kilomètres, + organisation pique-nique et installation de stands associatifs. Il observe qu'aucune association de la commune ne s'est déplacée lors de la dernière réunion.

Bulletin municipal : Édition 1^{ère} quinzaine de juillet (informations et articles sont les bienvenus)

Frédérique LAVOIX déplore que les associations de Cram-Chaban ne soient pas mobilisées pour participer à cet événement et propose de revoir certaines aides accordées.

Jacques CHESSE fait le point du stage effectué par Médéric BECHET qui s'est bien déroulé. Il annonce l'arrêt de travail de Jean-Claude DELAROY qui se prolonge, si possible, envisager un remplacement.

2/ Délibération renonciation indemnité Monsieur Jacques CHESSE

Madame le Maire présente au conseil la lettre du 24 mai de Monsieur CHESSE de ne plus percevoir l'indemnité à compter du 1^{er} juin. Il estime qu'il ne remplit pas pleinement sa mission. La renonciation à l'indemnité ne le dessaisit pas des délégations attribuées par Madame Le Maire indique le Service Juridique de l'AMF 17. Madame Le Maire précise que l'indemnité des élus est fixée par l'assemblée délibérante.

Après discussion, le conseil, à l'unanimité (présents+pouvoirs), accepte la demande de renonciation d'indemnité de Monsieur CHESSE au 1^{er} juin ; maintien les indemnités du Maire, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint.

3/ Délibération création poste Personnel Communal

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la possibilité de créer deux postes favorisant l'évolution de carrières des employés techniques. Suite à l'avis favorable du Comité Paritaire du Centre de Gestion 17, la Commission du Personnel réunie le 9 mai 2011 a entériné cette décision d'avancement de grade (Jean-Claude DELAROY et Jocelyn DROCHON). Il est souligné que ces avancements de grade nécessitent l'amélioration des comportements et le strict respect des obligations des fonctionnaires. Le Conseil doit se prononcer sur la création de ces deux postes.

Monsieur Didier FAVREAU ne prend part au vote.

Le Conseil 8 pour (présent+pouvoir) et 1 contre, accepte la création de deux postes, Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} et 2^{ème} classe à compter de janvier 2012. Les crédits seront inscrits sur le budget 2012 ; Mme Le Maire est chargée de faire toutes les démarches.

4/ Délibération mise en vente ancien bâtiment Atelier Communal « Rue de la Pichardière – parcelle AB 205 et AB 13

Suite RDV avec le notaire, Madame le Maire explique qu'il faut annuler la délibération n°14 du 8 mars 2011, concernant la fixation du prix de vente des différentes parcelles. En effet, Yves RAISON, conseiller intéressé ne doit ni participer au vote, ni au débat. Avant de procéder au vote, Yves RAISON quitte la salle.

Le Conseil à l'unanimité, fixe le prix de vente des parcelles AB 205 et AB 13 : 8 Rue de la Pichardière à 13000 € et la parcelle AB 142 : Rue Basse à 4000 €. Autorisation est donnée à Madame Le Maire pour continuer toutes les démarches.

5/ Délibération convention tâches du marais Francky HÉRAUD

Le Syndicat des eaux a sollicité 3000 m² supplémentaires pour la construction de la station d'épuration. Monsieur Francky HERAUD demande une tâche supplémentaire suite à cette extension. Madame le Maire propose qu'une convention écrite soit établie entre Francky HERAUD et la Commune, (tâches déjà attribuées n° 145 et n° 228 résultant du tirage de 2007) et la nouvelle tâche qui sera tirée.

Le Conseil accepte à l'unanimité (présents+pouvoirs) d'attribuer une nouvelle tâche à Monsieur Francky HERAUD en compensation de la vente de son terrain.

6/ Fixation taux de base de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs pour 2010

Les dispositions des articles R 2334-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que les instituteurs non logés perçoivent, en contrepartie et sous réserve de remplir les conditions requises par les textes, une indemnité représentative de logement (IRL) fixée chaque année par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et des Conseils Municipaux.

Pour le Département, l'IRL proposée au titre de l'année 2010 est de **2184.72 € pour l'IRL de base** (pour les instituteurs célibataires) et de **2730.87 € pour l'indemnité majorée** (réservée aux instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants).

Après délibération, le Conseil accepte cette proposition, à savoir **2184.72 € pour l'IRL de base et 2730.87 € pour l'indemnité majorée** au titre de l'année 2010.

7/ Délibération vente bois à Monsieur CHOLLET

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune souhaite vendre 12 stères de bois entreposées sur le terrain des nouveaux ateliers communaux. Le Conseil est invité à fixer un prix de vente.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la vente de 12 stères de bois au prix de 240 € le lot.

8/ Travaux Mairie Local Technique :

a) Délibération devis assainissement eaux usées « Installation pompe de relevage »

Suite à la réunion avec Madame GAY, le rapport technique recommande la pose d'une pompe de relevage afin que l'assainissement soit conforme et accepté par le syndicat des eaux.

Madame le Maire explique que, cette dépense n'a pas été prévue au budget, un délai de prolongation pour le paiement est accordé. Le devis de la STAVA est de 1324,21 €, pour la pompe de relevage.

Le Conseil valide à l'unanimité (présents+pouvoirs), le devis de la STAVA = 1324,21 € pour l'installation pompe de relevage.

b) Délibération devis branchement EDF :

Madame le Maire explique que la tranchée pour l'emplacement du coffret doit être faite par la STAVA, devis d'un montant 1581,71 €.

Le Conseil valide, à l'unanimité (présents+ pouvoirs), le devis de la STAVA pour branchement EDF = 1581.71 €.

9/ Travaux Mairie

Madame le Maire fait le point sur les travaux en cours de la Mairie. L'habillage de la poutre métallique n'avait pas été budgétisé. Les différents devis sont présentés

Le Conseil valide, 10 pour et une abstention, le devis de Didier LIEVRE = 221.94 € pour habillage poutre métallique et le devis de Yves BELAUD à l'unanimité = 1554.50 € pour les bandes et le plafond.

10/ Questions diverses

* Madame le Maire informe de l'ouverture de classe à La Grève sur Mignon, rentrée de septembre + la location d'un modulaire. La commune de la Grève propose la construction d'un bâtiment qui réduirait les coûts (subventionné à 80 %). Elle serait porteuse du projet.

* Inauguration du nouveau local technique fixée le 3 septembre, 11h00 présence des employés pour nécessité de service

* Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : document de la Préfecture, distribué aux conseillers pour apporter leurs observations avant le 12 août sur la proposition de la carte intercommunalité. Une réunion est prévue le 23 juin (CDC Courçon + Marans).

* Organisation fête de la musique : Préparatifs en cours

* Numérotation des maisons : Routes de l'Amandier, du Marais et du Coudray. Madame le Maire demande qu'un point soit fait clairement sur les besoins réels.

La séance est levée à : 22H55

Le Maire,
Adélaïde RENAUD

